

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

AMENDEMENT

N ° CS1278

présenté par

Mme Olivia Grégoire, M. Fugit, M. Bothorel, Mme Lebec, M. Travert, Mme Thevenot,
Mme Le Meur et M. Frébault

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
